

Assurez votre sécurité en tout temps lorsque vous travaillez à proximité de travaux de gammagraphie

Tous les travailleurs doivent connaître les risques associés au rayonnement et respecter toutes les barrières de sécurité.



Respecter les barrières et rester en sécurité

Des barrières munies de panneaux de mise en garde contre le rayonnement sont installées par les titulaires de permis afin de protéger les personnes pendant les travaux de gammagraphie industrielle.



Minimiser les doses de rayonnement

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a fixé les limites de dose de rayonnement pour les travailleurs du secteur nucléaire (TSN) à 50 mSv/an et à 1 mSv/an pour les autres travailleurs.

Les limites de dose réglementaires visent à limiter la dose reçue par une personne (autre qu'un TSN) à 0,1 mSv par semaine et à 0,5 mSv par an.

Envisagez de limiter les travaux de gammagraphie en dehors des heures ouvrables pour réduire le risque d'exposition des travailleurs au rayonnement.

## Plaintes externes (dénonciation)

La CCSN examinera tout rapport d'acte dangereux ou d'inconduite concernant des substances nucléaires ou des appareils, mènera enquête et prendra les mesures nécessaires.

Pour déposer un rapport anonyme :

**Ligne téléphonique**

**sécurisée (sans frais) : 1-877-251-2554**

**Courriel : [cnscciddi.ccsn@canada.ca](mailto:cnscciddi.ccsn@canada.ca)**



**Pour signaler une urgence, un incident ou des cas de non-conformité, appelez l'agent de service de la CCSN (en tout temps) au 1-844-879-0805.**

La sécurité est l'affaire de tous

### Responsabilités du client

- Informer ses travailleurs, d'où et quand les travaux de gammagraphie seront effectués.
- Former ses travailleurs sur la sûreté des activités de gammagraphie et l'importance de ne pas traverser les barrières.
- Fournir de l'information générale et visuelle sur les barrières.

### Responsabilités du titulaire de permis

- Vérifier la sûreté des lieux de travail et les connaissances du client et le protocole de sûreté.
- Veiller à ce que ses travailleurs soient formés adéquatement.
- Fournir les outils et les appareils de mesures nécessaires, y compris les outils d'urgence.
- Assurer la conformité aux exigences réglementaires.

### Responsabilités de l'opérateur d'appareil d'exposition

- Vérifier que les appareils soient bien étalonnés et portés (ex. dosimètres, radimètres).
- Être prêt et avoir les bons outils (collimateurs, tunnel, pinces).
- Vérifier que des panneaux de mise en garde contre le rayonnement soient installés à tous les points d'accès.
- Contrôler tous les points d'accès.
- Effectuer des contrôles radiologiques et les documenter.
- Superviser les stagiaires directement.
- Vérifier que personne ne se trouve dans la zone de gammagraphie avant de commencer.
- Ne jamais laisser d'appareils d'exposition sans surveillance.